

Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2015

Ordre du jour

- Parc Naturel Régional des Sources et Gorges de l'Allier
- Validation appel d'offre salle de convivialité
- Virement de crédit
- Adhésion au service des employés intercommunaux de la communauté de communes et point sur les travaux
- Cession au Département de parcelles pour la lutte anti-congères (Section Belvezet, Rossignol, Commune)
- Questions diverses

9 élus sont présents, Alain Joumard, excusé, a donné pouvoir à Joël Faisandier.

1. Parc Naturel Régional

Monsieur le maire introduit la discussion en rappelant l'historique de la création de ce projet de Parc Naturel Régional. Ce PNR regroupe 88 communes de Haute-Loire et de Lozère, soit 186 500 hectares et 30 500 habitants. En 2010, le SMAT du Haut-Allier, chargé du développement touristique de la vallée de l'Allier, engage une réflexion sur son devenir financier. La création de cette procédure du PNR vise la contractualisation des recettes perçues de la Région pendant 12 ans. Le parc étant situé sur deux régions administratives, il s'agit là d'une double contractualisation.

Cependant, cette démarche a exclu du projet de PNR des communes adhérentes au SMAT mais situées au nord-ouest du département de la Haute-Loire, qui ne sont donc pas sur les gorges de l'Allier ainsi que 5 communes de la communauté de communes du pays de CAYRES-PRADELLES.

De nombreuses réunions publiques ont été organisées, pour aboutir à la rédaction de la Charte du PNR. C'est à présent aux communautés de communes, puis aux communes, de délibérer quant à leur adhésion à ce PNR. L'adhésion serait alors contractualisée pour une durée de 12 ans, à compter du 01 janvier 2016. A ce jour, 38 communes ont délibéré en faveur d'une adhésion au PNR, 4 communes s'y sont opposées. Emmanuel Fayolle interroge Paul Braud sur les raisons de cette opposition. Il s'agit bien souvent de craintes à l'égard des contraintes liées au PNR.

Monsieur le maire distribue un document résumant l'essentiel de la charte du PNR et en rappelle les 4 grands principes : connaître le territoire, résister afin de conserver les acquis du PNR en termes démographiques, développer et accompagner les projets, et inventer pour attirer de nouvelles populations.

Philippe Coste interpelle le maire sur le manque de clarté des réponses apportées lors des réunions publiques, notamment concernant les contraintes et les financements de ce PNR. Paul Braud explique que 65% du financement sera assuré par les Régions, 20% par les Départements, et 15% par les communautés de communes et communes. La cotisation par habitant, de 3.5 €, reste la même que celle versée au SMAT.

Les discussions en amont de la création du PNR ont permis de décider que le siège du PNR devrait se situer dans une petite commune centrale du territoire, bien desservie par la route et disposant d'une gare. Deux bureaux d'accueil touristiques seraient mis en place à Langeac et à Langogne.

Josette Braud demande si l'on a des retours d'expérience sur d'autres PNR. Paul Braud parle du PNR du Livradois Forez, qui a axé son travail sur le bois. Il précise qu'au moment de la renégociation, seules 3 communes de la Haute-Loire ont choisi de sortir de ce PNR.

Fabienne Besse demande quels seraient les avantages pour notre commune d'adhérer à ce PNR. Paul Braud explique qu'il s'agit notamment d'un appui technique et la mise à disposition d'ingénierie dans les demandes de subvention.

Le débat s'engage sur les contraintes liées au PNR, les prérogatives du SMAT et du PNR, les problèmes de financement.

L'adhésion de la commune au PNR est soumise au vote du Conseil Municipal (votants 10, pour 8, abstention 0, contre 2). Par délibération du Conseil Municipal, la commune choisit donc d'adhérer au PNR.

2. Validation appel d'offre salle de convivialité

Suite à la Commission des Appels d'Offres, Monsieur le maire donne lecture des entreprises retenues pour la réalisation de la salle de convivialité.

Le montant HT des travaux s'élève à 103 431,72 €, soit en deçà de l'estimation.

Les travaux devraient commencer rapidement et être terminés à la fin du mois de décembre.

L'aménagement intérieur sera discuté au cours d'un prochain conseil municipal.

3. Virement de crédit

La trésorière demande un changement d'affectation de charges dans le budget de l'eau.

Les impôts et taxes payés à l'Agence de l'eau ne peuvent être affectés au compte 6378. Le conseil municipal valide cette procédure.

4. Adhésion au service des employés intercommunaux de la communauté de communes et point sur les travaux

Suite aux discussions engagées lors du conseil municipal du 09 juillet 2015, le conseil délibère afin de pouvoir employer les salariés intercommunaux de la communauté de communes. Joël Faisandier signera la convention.

Actuellement, ces salariés construisent un mur de pierre autour de la cour située devant la salle de convivialité. Audrey Gazanion signale qu'une pierre censée empêcher la circulation sur les terre-pleins est mal placée et occasionne des dégâts sur les véhicules.

Denis Beraud demande comment est établi le planning de travail de ces salariés. Paul Braud explique que chaque trimestre les communes se réunissent pour établir une répartition, en fonction des équipes et du temps. Fabienne Besse demande combien cela représente de salariés. Monsieur le Maire explique qu'il y a 7 salariés, répartis en 3 équipes. Lorsqu'ils sont amenés à travailler sur la commune, ils sont placés sous la responsabilité d'Alain Chacornac.

De plus, la commune met à disposition de la Communauté de Communes les deux ATSEM, à raison de 6 heures par semaine, puisque celles-ci assurent le temps périscolaire pour le compte de la Communauté de Communes. Ce temps d'activités périscolaires a bien repris sur notre école, aucune difficulté n'a été signalée.

Fabienne Besse demande si la commune pourrait envisager une participation financière aux classes découvertes qui seront organisées dans l'année par les enseignants. Lors des précédents séjours, le Département et la commune avaient participé au montage financier. Or, cette année, le Département n'allouera pas d'aide. Monsieur le Maire explique qu'il est en train d'étudier plusieurs pistes de financement possible.

Paul Braud signale que le camion de la commune a été frappé par la foudre le 22 juillet. Il est au garage car il y a de nombreux dégâts électriques. A ce jour, l'expert a donné son accord pour le remboursement de la main d'œuvre, mais il applique une clause de vétusté de 80% sur tout le matériel électrique. Une réclamation par lettre recommandée sera faite par le maire pour demander une prise en charge plus importante.

5. Cession au Département de parcelles pour la lutte anti-congères (Section Belvezet, Rossignol, Commune)

Suite aux travaux anti-congères réalisés sur la RD333 entre le bourg, Rossignol et Cayres, la commune doit céder des parcelles au Département.

Six parcelles appartenant aux habitants de Belvezet, pour une surface totale de 1 145 m², soit 343,50 €. Le Conseil municipal délibère afin de céder ces parcelles au Département.

Une parcelle appartenant aux habitants de Rossignol, d'une surface de 12m², soit 5.52 €. Le Conseil municipal délibère afin de céder cette parcelle au Département, Philippe Coste n'a pas pris part à cette délibération.

La Commune a mis à disposition du Département un terrain pour la durée des travaux. Le Département a versé une indemnité pour cette location.

6. Questions diverses

Assemblée de Séjallières : il n'y a pas de cheneau sur l'arrière du bâtiment. Le riverain nous sollicite pour des infiltrations et a fait remarquer qu'une partie du mur était tombé dans sa propriété. Monsieur le Maire propose de faire détruire le cabanon en parpaings à l'arrière, afin qu'un cheneau puisse être posé. Le mur pourra ensuite être écrêté afin d'aménager un accès plus confortable sur l'arrière de l'assemblée. Il serait alors possible d'aménager l'espace et de bétonner le fossé. Denis Gérenton demande si cette assemblée pourrait être aménagée. Paul Braud rappelle que le bâtiment est une propriété des habitants de Séjallières, et qu'il faut l'accord de ceux-ci pour engager des investissements.

Feux dans le bourg : suite à une question posée par un habitant, Fabienne Besse demande s'il existe une réglementation en termes de feu dans le bourg. Paul Braud explique que chacun est libre de faire brûler ses déchets verts dans son jardin, tout en respectant le bien-être de ses voisins. Il rappelle également que les autres déchets sont à porter à la déchetterie de Landos, dont les horaires d'ouverture sont disponibles en mairie.

Coupe de bois : Joël Faisandier explique qu'un rendez-vous a été fixé avec l'agent ONF le vendredi 25 septembre à 9h30 à Trespeux. Il invite les membres de la commission à se joindre à cette rencontre. Il contactera également tous les ayant-droits pour les informer de cette rencontre. Monsieur le maire précise que les frais de gardiennage de l'ONF seront ensuite payés par ceux qui prendront du bois sur ces coupes.

Liste électorale : suite à une question de Fabienne Besse, Annick Joumard précise que les inscriptions sur les listes électorales peuvent être enregistrées jusqu'au 30 septembre 2015.

Voirie : Emmanuel Fayolle demande où en sont les travaux prévus sur le chemin de la Bernarde. Paul Braud précise que l'entreprise Sagnard devait travailler avec Alain Chacornac mais l'immobilisation du camion a retardé ces travaux. Cependant, le planning prévisionnel des travaux reste effectif, ce chemin sera arrangé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.